MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

REÇU le
- 2 MAR. 2026
Rép:

Paris, le 23 FEV. 2026

La Ministre

*N/Réf : SCR/2025A/6162*
*V/Réf :*

Cher Monsieur le Député,

Conjointement avec 16 parlementaires bretons, vous me faites part de vos préoccupations relatives aux difficultés rencontrées par la filière des tomates françaises, dans le contexte de la concurrence des tomates marocaines.

Sensible à votre démarche, je tiens à vous en remercier et à vous assurer de toute l'attention que j'y ai portée.

Vous le savez, je suis particulièrement attachée à la filière des tomates françaises, dont je mesure l'excellence des productions et l'engagement des acteurs au quotidien. À cet égard, je demeure pleinement mobilisée pour lui garantir des débouchés rémunérateurs et durables sur les étals.

Si la tomate est un produit très apprécié des Français, la production française ne suffit cependant pas à approvisionner le marché national. Le marché français de la tomate est ainsi alimenté par des produits d'importation, notamment durant la période de novembre à avril, en provenance du Maroc et d'Espagne.

Dans ce contexte, afin de soutenir la filière française des fruits et légumes, le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire a lancé en 2023, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, un plan de souveraineté pour la filière des fruits et légumes, annoncé lors de l'édition 2023 du salon international de l'agriculture. Ce plan établit un cadre stratégique et des leviers d'actions opérationnels pour inverser la tendance baissière du taux d'auto-approvisionnement en fruits et légumes frais. L'amélioration de la compétitivité de la filière est ainsi un axe central du plan pour faire face aux importations étrangères, comme celles en provenance du Maroc pour la tomate. Ce plan avait pour objectif de gagner cinq points de souveraineté en fruits et légumes dès 2030, et d'enclencher une hausse tendancielle de dix points à horizon 2035.

.../...

Monsieur Didier LE GAC
Député du Finistère
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 49 55

Pour ce faire, ces dernières années, l'amont agricole a été soutenu pour la modernisation de ses outils de production *via* la mise en œuvre d'aides à l'investissement, ainsi que des actions de recherche, de développement et d'innovation. Dans ce cadre, les différents guichets FranceAgriMer financés par les crédits du plan France 2030 et de la planification écologique ont permis de mobiliser, dès 2023, 200 millions d'euros (M€) en faveur de la filière des fruits et légumes. De plus, j'ai annoncé que 10 M€ viendraient abonder ce plan au sein du projet de loi de finances pour 2026.

Je tiens à préciser que les 200 M€ sont engagés soit à travers des projets de filières ou de recherche, soit *via* des guichets pour les investissements. Concernant ces derniers, l'enveloppe n'a pas entièrement été versée à date aux pétitionnaires car les dossiers déposés ne sont pas forcément suivis, par exemple, d'un achat effectif d'équipement par le professionnel agricole. C'est en effet sur preuve d'achat qu'est versée la subvention.

Par ailleurs, compte tenu du besoin de main d'œuvre important dans ce secteur, la pérennisation du dispositif TO-DE (travailleurs occasionnels–demandeurs d'emplois) inscrite dans la loi de financement de la sécurité sociale 2025, constitue une aide essentielle qui permet de réduire le coût du travail en France pour garantir notre compétitivité face aux pays voisins.

Je tiens par ailleurs à vous rappeler que l'accord de 2012 entre l'UE et le Maroc relatif aux mesures de libéralisation réciproques, notamment en matière de produits agricoles, exclut d'une libéralisation totale des échanges une série de produits sensibles, dont les tomates. En particulier, les importations de tomates fraîches en provenance du Maroc sont régies par un système de contingents tarifaires ainsi que des prix d'entrée minimum et des droits de douane spécifiques. Malgré les difficultés que ces importations créent à nos producteurs dont ils me font régulièrement retour, l'UE ne se montre guère favorable à la réouverture de cet accord conclu en son temps par les professionnels. La voie d'une renégociation de cet accord d'association, sans être exclue, n'apparaît donc pas aisée.

Pour autant, je vous confirme que mes services portent une très forte attention aux importations de tomates marocaines et aux perturbations qu'elles pourraient entraîner sur ce secteur en France, afin qu'elles ne remettent en cause ni son développement, ni sa viabilité. Or, les producteurs marocains bénéficient de conditions de production favorables qui leur permettent de proposer leurs produits sur le marché européen à des prix très compétitifs, y compris durant la période de production française, en été. C'est le problème majeur.

Ainsi, la voie privilégiée par les professionnels français a été de rechercher une solution avec leurs homologues marocains qui tienne compte des contraintes des deux parties, et réponde aux attentes de chacune par des mesures concrètes. J'appuie cette solution : elle me semble à même d'établir une relation fructueuse et mutuellement bénéfique, dans le cadre d'une relation bilatérale franco-marocaine forte, notamment dans le secteur agricole. Au terme de leurs échanges, les professionnels français et marocains ont signé un accord, lors du Salon international de l'agriculture au Maroc à Meknès, du 21 au 27 avril 2025. Cet accord a vocation à servir de cadre à leurs échanges et aux décisions qui pourraient en découler.

Je me réjouis de cette démarche que je soutiens pleinement. Je suis en effet convaincue qu'il est essentiel que ces échanges aboutissent dans les meilleurs délais à des résultats pratiques répondant pleinement aux difficultés rencontrées par les professionnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée. Bien Cordiale

Annie GENEVARD